

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

MARS 2021

**DES
CONCERTS
GRATUITS
100%
EN LIGNE**

**ZIK
A**

MAURRIC

#ZAM

SOMMAIRE



JEUNESSE EDUCATION

Page 4



SPORT

Page 5



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Page 6



SOCIAL

Page 7



CULTURE

Zik à Maurric #ZAM

Pages 8-9



DOSSIER : PRÉVENTION DES RISQUES

Pages 10-12



TRAVAUX

Page 13



TPM VOUS INFORME

Pages 14-15



INFOS DU JIS

Page 17



LA CRAU AUTREFOIS

Page 19





Depuis que je suis Maire, il est constant que nos services soient régulièrement saisis par des riverains, qui se plaignent de la vitesse des véhicules, sur les portions de voies qui traversent leur quartier d'habitation.

Le premier élément que je souhaite rappeler, est inhérent à la responsabilité individuelle. Actuellement, en raison de divers paramètres, et en particulier d'un laxisme progressivement généralisé, accompagné d'un certain abandon de la conscience collective, notre société tend au transfert de cette responsabilité individuelle vers la responsabilité de la puissance publique.

Pourtant, une vitesse excessive caractérisée est bien du fait d'un conducteur imprudent, et non de la nature de la voie sur laquelle est commise l'infraction, ou de son gestionnaire. Le responsable dans le cas de dommages éventuels est d'abord le conducteur.

Pour tenter de juguler ce phénomène de dépassement fréquent des limitations de vitesse, constaté par l'ensemble de mes collègues Maires sur leur commune, la pose de ralentisseurs est bien souvent sollicitée.

Dans la plupart des cas, ils sont réclamés par des riverains dans leur quartier de résidence, dans le but d'optimiser leur sécurité. Mais généralement, ces derniers ne les souhaitent toutefois pas positionnés devant leur domicile, car générateurs de nuisances sonores à chaque passage de véhicules, et si possible pas non plus dans les autres quartiers, afin d'éviter les contraintes sur leur voiture lors des trajets ! C'est l'équation insoluble.

Par ailleurs, les ralentisseurs de type plateaux traversants coûtent entre 5 000 et 10 000 Euros, alors que ceux appelés « coussins berlinois » s'élèvent à 500 Euros. Leur conformité fait en outre l'objet de débats depuis quelques mois. A l'origine, une association de l'aire toulonnaise, qui je le regrette, relève

plus une supposée dangerosité des structures que les accidents qu'elles ont pu éviter, voire les vies qu'elles ont permis d'épargner.

En tout état de cause, par précaution, j'ai demandé le retrait des « coussins berlinois » usagés sur les routes de la commune. Ce qui semble contradictoire avec les attentes de la population en matière de sécurité routière.

Aussi, face à ce fléau de la vitesse routière et cette contradiction, vous l'avez constaté lors de tous les projets de réfection de voirie engagés, notamment dans les zones de trafic dense, nous imposons des aménagements de type chicanes ou rétrécissements de chaussée, en vue de perturber la vitesse, éviter les dépassements, et sécuriser les autres usagers. C'est le cas dernièrement sur le chantier de l'avenue de La Gare.

Les résultats sont positifs mais toujours insuffisants, et malheureusement les autres solutions sont peu nombreuses. Aussi, notre équipe a été contrainte de doter la Police Municipale de jumelles, permettant de contrôler la vitesse des véhicules. Nous regrettons d'avoir à prendre cette décision, bien que nous l'assumions.

En fonction de l'évolution du trafic et au gré des problèmes de vitesse signalés dans les quartiers, vous pourrez observer la présence des effectifs de Police Municipale se livrant à des contrôles.

La meilleure façon d'éviter une contravention et d'occasionner un accident, restant encore d'adopter un comportement individuel permettant de respecter le code de la route !

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Elodie TESSORE
Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Scolaires



Coralie MICHEL
Conseillère Municipale
déléguée aux activités et vie
associative liées à la jeunesse

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL D'ÉTÉ

Malgré les dates quelque peu particulières des vacances scolaires estivales de cette année, et afin que les familles puissent prendre leurs dispositions en toute connaissance de cause, nous vous informons que, sous réserve de nouvelles restrictions gouvernementales, l'Accueil de Loisirs Communal d'Été fonctionnera **du mercredi 7 juillet au mardi 31 août 2021**.

Les modalités d'inscription et les dates à retenir vous seront communiquées ultérieurement, dans le prochain Mensuel Municipal d'Information.

Nous vous rappelons que l'Accueil de Loisirs Communal d'Été est réservé aux enfants âgés de 3 à 10 ans. Les enfants de 11 ans et plus peuvent être accueillis par le JIS.



LA MAIRIE RECRUTE !

Animateurs saisonniers et surveillants de baignade pour l'Accueil de Loisirs Communal d'Été

La Commune recrute pour son ALSH de la période des vacances d'été 2021 :

- ✓ Des animateurs titulaires ou en formation du BAFA (ou des diplômés, titres ou certificats de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation),
- ✓ Des surveillants de baignade diplômés.

Les demandes sont à adresser à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Boulevard de la République – 83260 La Crau

avant le 31 Mars 2021 en précisant la période de disponibilité : juillet, août ou les deux mois.

Joindre une lettre de motivation, un CV et la copie des diplômes.

Les entretiens d'embauche auront lieu **les vendredi 9 et samedi 10 avril 2021**.

En fonction du nombre de candidatures, le Service Jeunesse se réserve le droit d'organiser une deuxième session d'entretiens, **les vendredi 16 et samedi 17 avril 2021**.



Dans un tout autre domaine, la Mairie recherche également **un électricien de métier** avec BEP ou Bac Pro en électricité générale ou du bâtiment pour assurer l'entretien et la mise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux. (*Expérience souhaitée de 2 à 5 ans, Habilitation électrique : BE-BR-BC-B2(v)-HO, Si possible CACES PEMP nacelle R484*)

COLONIES DE VACANCES

Les inscriptions ont commencé !

Le catalogue de l'ODEL Var pour l'été 2020 est disponible en téléchargement sur le site www.odelevasion.fr. Centres de vacances, séjours sportifs, culturels ou linguistiques : une multitude de choix à votre disposition pour occuper vos enfants, de 4 à 17 ans, pendant les vacances estivales, dans le strict respect des mesures sanitaires.

Inscriptions sont ouvertes :

- ✓ sur le site internet de l'ODEL Var : www.odelevasion.fr
 - ✓ par téléphone au 04.94.925.985 (service commercial de l'ODEL Var)
- Attention ! Les places sont numérotées

A NOTER

Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental du Var pour le séjour de vos enfants. Cette aide est attribuée en fonction de vos revenus. Renseignez-vous sur le site internet www.var.fr/jeunesse-aides et accédez directement au simulateur de calcul.

Infos : Service Jeunesse - 04.94.01.46.58

CAISSE DES ECOLES

Résultat des élections des représentants des parents

Le renouvellement des 8 représentants des parents d'élèves au Comité de la Caisse des Ecoles a eu lieu en janvier dernier.

Pour rappel, ce comité est composé pour moitié d'élus municipaux et pour moitié de parents d'élèves et a compétence essentiellement en matière de restauration scolaire.

Voici les représentants siégeant désormais au Comité de la Caisse des Ecoles :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL	REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
SIMON Christian, Président	COTTAR Audrey
TESSORE Elodie, Vice-Présidente	GAGLIANO Lionel
BUSCAGLIA-REBOULEAU Denise	GUIDICELLI Gregory
CORTES Carine	MAGOT Emilie
FACHE Maguy	MARIANI Natacha
FOULON Céline	MERIC Béatrice
PICHARD Muriel	SANTONI Marion
VIVIER Gérard	TEYSSIER Cyril

Par ailleurs, sont déclarées suppléantes des représentants des parents :

Mesdames Audrey BRICE, Stéphanie CORTEZ-SANTIAGO, Virginie DUBUC et Marjorie BAUERHEIM.

Précisons enfin que les Directeurs et Directrices des écoles, l'inspecteur de l'Education Nationale et un représentant du Préfet du Var sont systématiquement associés aux réunions du Comité.

REPRISE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES MUNICIPALES

(Sous réserve de nouvelles restrictions gouvernementales)

Des activités nautiques adultes et enfants sont proposées sur la base nautique de Carqueiranne. Elles sont encadrées par Hervé BOUTY et Arthur POLLET, Educateurs Sportifs de la Ville. Vous trouverez les modalités et le dossier d'inscription sur le site de la Ville, www.villedelacrau.fr, dans l'onglet « Démarches », rubrique « Sport », dès le 1^{er} Mars 2021.

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES ADULTES

Ces activités ont lieu les mardis de 17h à 19h et samedis de 9h30 à 12h.

Une 2^{ème} session est prévue **du mardi 27 avril au samedi 19 juin 2021**, si les conditions sanitaires le permettent. Deux conditions sont requises pour y participer : **être âgé de plus de 18 ans et être domicilié sur la commune**. Le tarif est de 55 €.

ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORTS : ACTIVITÉS NAUTIQUES ENFANTS

Ces activités sont ouvertes aux enfants scolarisés de la classe de CE2 jusqu'au lycée, **domiciliés sur la commune**. La 2^{ème} session aura lieu **du mercredi 31 mars au mercredi 16 juin 2021**, si les conditions sanitaires le permettent. Le transport aller-retour se fera par bus au départ de l'Hôtel de Ville, et les enfants seront accompagnés par un éducateur. Le tarif est de 85 €.



Marie-Claude GARCIA
Adjointe au Maire
déléguée aux activités et vie
associative sportives

Infos :
Service des Sports
04.94.01.56.86

USCC FOOT

Ateliers de sensibilisation au tri des déchets

Comment allier pratique sportive et action citoyenne ? Les éducateurs de l'Union Sportive Carqueiranne La Crau ont trouvé la réponse en proposant à leurs jeunes une action à la fois ludique et pédagogique, afin de les sensibiliser aux enjeux du tri sélectif. Lors d'une séance d'entraînement, chacun a ainsi dû réaliser un parcours technique en conduite de balle, dans l'objectif de récupérer différents types de déchets et de les déposer dans les cerceaux dont la couleur correspondait à celle des traditionnels containers de tri (jaune, verte, grise). A l'issue de la séance, les jeunes sportifs ont pu mettre en pratique leurs acquis en procédant



ensemble au ramassage des déchets sur le site du Complexe Sportif de l'Estagnol, grâce au matériel généreusement offert par Coopazur, partenaire du club.

Le club remercie tout particulièrement Fred BAUMANN, référent éducatif de même que les éducateurs Azzedine MECIBAH et Céline MICAELLI pour leur implication. Il souhaite à l'avenir développer ce type d'action éducative et ainsi contribuer à former de futurs citoyens responsables.



Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat, Foires
et Marchés

STATION AVIA & BOUTIQUE PROXI



Ouverture de 6h à 19h du lundi au vendredi, de 7h à 18h le samedi
et depuis le 1^{er} février, le dimanche de 8h à 13h

1400 Chemin Long - Tel : 06.10.87.70.96 - Mail : station.gavarry@gmail.com
Facebook : Station AVIA La Crau

La station AVIA ouverte depuis 2 ans à l'entrée de la ZAC de Gavarry dispose depuis le 1^{er} février d'une boutique PROXI. Anthony MUIR, gérant de l'établissement vous accueille dans cet espace entièrement réaménagé, et vous propose outre les traditionnels produits et accessoires autos que l'on retrouve en station, différents rayons en libre-service d'épicerie d'appoint, de produits d'hygiène, etc. A noter également un nouveau rayon frais et snacking avec un large choix de boissons, sandwiches et plats préparés pour les petites faims... Vous retrouverez enfin au sein de la boutique, un espace Française des Jeux ainsi qu'un point de retrait de colis.



BOULANGERIE PÂTISSERIE TEXIER

Jamais deux sans trois ! Déjà à la tête de deux boulangeries pâtisseries à La Valette-du-Var, Dimitri Texier a ouvert son troisième établissement en centre-ville de La Crau, le 18 janvier dernier. Par ailleurs, ce nom n'est peut-être pas inconnu aux fidèles téléspectateurs de M6 puisque Dimitri a en effet participé en 2018 à la célèbre émission « La Meilleure Boulangerie de France »...

Concernant le commerce craurois, celui-ci est dirigé par Mathieu GALVEZ. Vous pouvez y retrouver l'ensemble des produits proposés par les établissements TEXIER à savoir : pains de tradition et pains spéciaux comme le très apprécié pain sportif « Tonic » à base de fruits secs, mais aussi viennoiseries, pâtisseries, entremets, macarons, etc. Une large gamme de snacking vous est également proposée avec sandwiches, paninis, salades variées, pizzas, quiches, tourtes et même plat du jour. Notons aussi les formules « Petit Déjeuner » avec boisson chaude et jus d'orange pressé, ainsi que les formules « Midi » incluant une boisson au choix et une pâtisserie parmi une large sélection. Enfin, l'équipe de la boulangerie TEXIER est à votre disposition pour toutes vos commandes concernant vos soirées, événements ou apéritifs (gâteaux d'anniversaire, pièces montées, plaques de pizzas ou quiches, plateaux de feuilletés ou mini-sandwichs, plaques de tartes aux fruits ou de brownie, etc.).

Ouverture du lundi au dimanche de 6h30 à 19h30 (de 6h30 à 18h en période de couvre-feu)
44 Avenue Lieutenant Jean Toucas - Tel : 09.86.57.09.67 - Mail : boulangrietexier3@gmail.com
Facebook : @boulangrietexier - Instagram : boulangrietexier

PROVENCE ALPES MARQUAGE



Fort d'une longue expérience dans le domaine des travaux publics, en tant qu'agent technique, puis contremaître de chantier et conducteur de travaux, Sylvain LEMAUX est à présent gérant de sa propre entreprise, la SAS PAM (Provence Alpes Marquage). Celle-ci est plus particulièrement spécialisée dans les travaux de signalisation horizontale (zébras, passages piétons, marquages routiers divers...). Elle peut également réaliser différents autres types de travaux tels que pose de résine gravillonnée, réalisation de terrains de sport ou pose de petite signalisation verticale, sur une vaste zone géographique couvrant les départements du Var, des Bouches-du Rhône, des Hautes-Alpes et des Alpes Maritimes. La société PAM travaille principalement avec de grandes entreprises de travaux publics, mais intervient aussi auprès des particuliers et des copropriétés par exemple pour la réalisation de places de parking, l'habillement d'allées, la pose de pavés de résine collés, etc.

19 Avenue du 8 mai 1945
Tel : 06.23.99.45.89
Mail : sas.pam83@gmail.com

DES ATELIERS POUR LES SÉNIORS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose aux Seniors de 60 ans et plus de participer gratuitement à différents ateliers.

ÊTRE BIEN DANS SA TÊTE GRÂCE AUX ARTS PLASTIQUES

8 séances auront lieu en ligne les lundis, **du 8 au 29 mars** puis **du 12 avril au 3 mai 2021**.

Grâce à ce module, la créativité devient un instrument qui va permettre de stimuler vos facultés de concentration, de structurer votre pensée, de développer votre langage symbolique ou encore de favoriser la prise de conscience de ce qui vous affecte. Venez « vous dire » à travers l'art, pour exprimer des ressentis qui ne sont pas extériorisés...

ÊTRE BIEN DANS SON CORPS GRÂCE AU SOMMEIL

Cet atelier se déroulera également en ligne sur 5 séances, le lundi **du 31 mai au 28 juin 2021**.

Le sommeil est un facteur clé pour être bien dans son corps. Vous pourrez poser vos questions et comprendre pourquoi le sommeil se trouve perturbé à partir d'un certain âge et quels sont les comportements à privilégier pour favoriser un meilleur sommeil.

Ces deux ateliers sont proposés dans le cadre du projet «AVITAM : agir pour bien vieillir» mené par le CODES 83 depuis 2017, avec le soutien opérationnel du département du Var et de l'Agence Régionale de Santé PACA.

Attention ! Ils se dérouleront en ligne et nécessiteront l'installation préalable de l'application Zoom.

Si vous êtes intéressé, vous devez vous inscrire directement sur le site internet dédié : <https://survey-monkey.com/r/KJX6DRT>



FOOT EN MARCHANT

Plus question ici d'atelier en ligne, mais bien de séances d'activité physique en présentiel qui auront lieu **tous les lundis au stade du Parc des Sports Louis Palazy, du 8 mars au 21 juin 2021 et de 10h à 11h30**. Ces séances seront encadrées par un éducateur de l'Union Sportive Carqueiranne- La Crau et permettront de pratiquer une activité particulièrement adaptée aux Seniors désireux de découvrir ou de retrouver les sensations du football, sans dépense physique excessive.

Inscriptions :

Pour participer à l'activité « Foot en marchant », merci de vous inscrire soit auprès de l'Office de Tourisme (du lundi au jeudi, le matin uniquement) ou par téléphone au 06.49.51.02.22.

À NOTER

Hormis l'atelier « Foot en Marchant », l'ensemble des autres animations Seniors initialement programmées par le CCAS pour le mois de mars sont annulées (Corso du Lavandou, loto et ateliers) en raison du contexte sanitaire.

SOCIAL



Paule MISTRE

Adjointe au Maire déléguée au CCAS et à l'Action Sociale

LE GUICHET TÉLÉPHONIQUE UNIQUE SOLIDARITÉS

LE DÉPARTEMENT
GUICHET TÉLÉPHONIQUE UNIQUE SOLIDARITÉS
NUMÉRO VERT
0 800 830 053
POUR VOS PRESTATIONS APA, RSA, PCH, AIDES D'URGENCES

Face à la crise sanitaire qui impacte notre quotidien, le Département du Var a mis en place un « Guichet téléphonique unique Solidarités » pour répondre à celles et ceux qui rencontreraient des difficultés sociales ou médico-sociales, concernant notamment le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les aides d'urgence, etc.

Il suffit de composer le numéro vert suivant :
0800 830 053

Une équipe est à votre écoute pour vous renseigner et vous orienter vers les services compétents, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Christian DAMPENON
Conseiller Municipal délégué
à la programmation et vie
associative culturelle



Vous ne pouvez plus assister aux concerts ? Les concerts viennent à vous !... La Ville de La Crau s'adapte aux circonstances exceptionnelles et vous propose de vivre l'expérience « Zik à Maurric » (#ZAM), en partenariat avec l'association L'Acrau de la Musique et Rvideo 83.

L'objectif de cet événement est double : soutenir les groupes locaux en leur ouvrant la scène de l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric et proposer à un large public de participer gratuitement, par écran interposé, à une série de concerts inédits et enregistrés dans les conditions 100% Live.

Rendez-vous est donné tous les vendredis à 19h30, sur la chaîne YouTube de la Ville, pour la mise en ligne d'un nouveau concert.

La session ZAM a ainsi été inaugurée par le groupe Mamacita, le vendredi 12 février, avec sa musique festive et solaire qui fait du bien au moral ! Ont suivi les

groupes Tit'Zik dans un registre Rock & Blues, le 19 février et Duo du Haut avec des reprises rétro swing de standards de la chanson française, le 26 février.

Comme vous avez pu le constater avec les premiers concerts mis en ligne, la programmation est volontairement très éclectique. Il s'agit en effet de permettre aux artistes de vous faire découvrir, chaque semaine, leur univers musical à travers leurs compositions originales ou leurs reprises revues et corrigées, dans des registres aussi différents que le rap, le slam, la chanson française, le rock, la musique latine, voire même la musique méditative...

En cette période si particulière, rassemblons-nous chaque vendredi... chacun derrière nos écrans, et partageons ensemble cette bulle culturelle et musicale bien appréciable !

Bons concerts à toutes et à tous !



Clanrox



Mamacita

Lao.B



Moname



Le programme de diffusion à venir

- Vendredi 5 mars : Slydes and The Rusticals (Rock & Blues)
- Vendredi 12 mars : Moname (Musique méditative)
- Vendredi 19 mars : Clanrox (Chanson française)
- Vendredi 26 mars : K.Nu (Slam)
- Vendredi 2 avril : Lao.B (Rap)
- Vendredi 9 avril : Totem (Rock français)

De nouveaux concerts pourront être ensuite programmés, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Tit'Zik



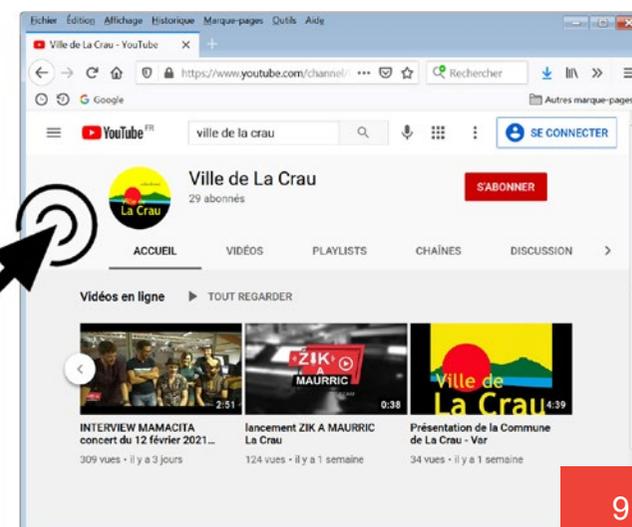
Duo du Haut



Retrouvez toutes les vidéos sur la chaîne YouTube « Ville de La Crau »

Vous n'avez pas pu voir les premiers concerts ? Vous n'êtes pas forcément disponibles le vendredi soir à 19h30 ? Ce n'est pas un problème ! Les vidéos des concerts restent disponibles sur la chaîne YouTube de la Ville de La Crau. N'hésitez pas à vous abonner pour recevoir directement les notifications de nouvelles mises en ligne.

Vous pouvez également retrouver les liens de visionnage sur le site internet www.villedelacrau.fr et sur la page Facebook de la Ville.



PRÉVENTION DES RISQUES

Hervé CILIA

Adjoint au Maire délégué
à la Prévention des Risques Majeurs,
à la Sécurité et à la Police



PRÉVENTION INCENDIE : Préservons notre forêt !

Tout comme l'ensemble du département du Var, notre commune est particulièrement exposée au risque incendie. Chaque été, de nombreux incendies ravagent nos forêts, et leurs conséquences sont véritablement dramatiques autant d'un point de vue humain, qu'économique, matériel et environnemental. C'est pourquoi nous devons tous nous sentir concernés, et appliquer les mesures de prévention qui s'imposent en matière de débroussaillage et d'emploi du feu.

L'OBLIGATION LÉGALE DEBROUSSAILLEMENT

Avec ses nombreux espaces boisés (Le Fenouillet, Mont Redon, le Mont Paradis, les versants de La Monache, de Maraval, des Pousillons et de La Bouisse), la commune de La Crau est classée en zone très sensible face au risque de feu de forêt. L'action de débroussaillage y est donc essentielle.

Débroussailler est une nécessité

- ✓ pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens,
- ✓ pour limiter la propagation du feu et diminuer son intensité,
- ✓ pour protéger la forêt et faciliter le travail de même que l'accès des pompiers.

Débroussailler est une obligation

La loi oblige tout propriétaire d'un terrain situé en forêt, ou à moins de 200m d'une zone forestière, à débroussailler son terrain et le chemin d'accès.

Important ! Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente, tout au long de l'année, et non pas seulement à l'approche de la saison estivale.

Où débroussailler ?

- ✓ **Hors zone urbaine** (schéma ci-dessous 1)

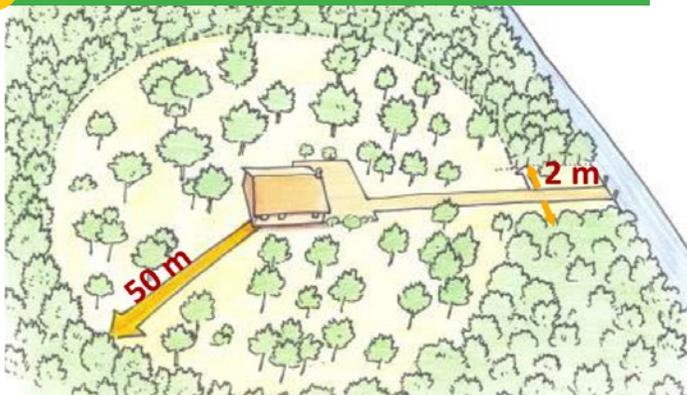
Le débroussaillage doit être effectué dans un rayon de 50m aux abords de toute construction (y compris sur les fonds voisins) et sur 2m de part et d'autre des chemins d'accès.

- ✓ **En zone urbaine** (schéma ci-dessous 2)

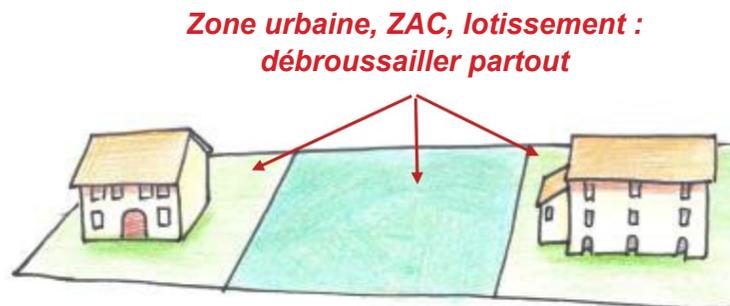
L'obligation de débroussailler est étendue à la totalité du terrain, quelle que soit sa superficie, lorsqu'il est situé en zone urbaine délimitée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans une ZAC ou un lotissement, ceci même s'il est dépourvu de construction.

Pour plus de détails sur la réglementation relative au débroussaillage, n'hésitez pas à consulter le site www.var.gouv.fr (Rubrique Politiques publiques > Environnement > Forêt > Débroussaillage > L'obligation de débroussailler).

1 Débroussaillage HORS ZONE URBAINE



2 Débroussaillage EN ZONE URBAINE



BON A SAVOIR

PROPRIÉTAIRES : la Mairie vous conseille

Vous êtes peut-être concernés par l'obligation de débroussaillage, mais vous ne savez pas comment procéder... Vous pouvez contacter le Service de Police Municipale et prendre rendez-vous avec un agent spécialement formé à cette problématique. Il se déplacera directement sur votre terrain ou à votre domicile pour vous indiquer précisément la végétation qu'il convient d'éliminer pour respecter la réglementation et préserver au mieux votre habitation ou vos biens.

Pour plus d'infos ou pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'Accueil de la Mairie : 04.94.01.56.80.



L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 régleme strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Interdiction du brûlage des déchets verts

Il est interdit tout au long de l'année et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe.

Cette interdiction permet de limiter au maximum tout risque de propagation d'incendie. Elle permet également de lutter contre la pollution de l'air en luttant contre l'émission de particules fines et de composés cancérigènes et de limiter les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

Rappelons que des solutions efficaces existent pour traiter les déchets verts. Le compostage, le paillage ou le broyage peuvent ainsi permettre de valoriser utilement ces déchets sur place. Pour les déchets plus encombrants ou non réutilisables sur place, vous pouvez avoir recours au dépôt en déchetterie ou au service de collecte des encombrants et déchets verts à domicile.

Pas de feu en forêt

A l'intérieur ou à moins de 200m des forêts, il est interdit au public, toute l'année :

- ✓ de porter ou d'allumer des feux nus (flammes à l'air libre)
- ✓ de jeter des mégots de cigarette ou tout autre objet en ignition.

Il est par ailleurs interdit de fumer en période rouge, dans les forêts et sur les voies qui les traversent.

Le non-respect de ces interdictions est passible d'une contravention de 4^{ème} classe et des sanctions pénales sont prévues en cas d'incendie.

Dérogations exceptionnelles

(sous conditions – se renseigner en Mairie)

L'emploi du feu reste néanmoins possible dans les seuls cas suivants :

- ✓ Brûlage de déchets verts pour les agriculteurs et forestiers
- ✓ Brûlage de déchets verts pour l'élimination d'organismes nuisibles (charançon rouge du palmier, chancre coloré du platane)
- ✓ Pour faciliter le débroussaillage obligatoire
- ✓ Motifs d'intérêt général (dérogation accordée seulement par la préfecture)
- ✓ Feux d'artifice et feux de cuisson

Ces dérogations s'appliquent différemment suivant la période :

✓ **En période ROUGE** (risque très fort d'incendie), du 1^{er} juin au 30 septembre, l'emploi du feu est interdit, sauf en cas de dérogation préfectorale pour les travaux d'intérêt général, et sur autorisation du Maire pour les feux de cuisson ou d'artifice, et les écobuages de plantes à bulbes réalisés par les horticulteurs.

✓ **En période ORANGE** (risque fort) du 1^{er} février au 31 mars, l'emploi du feu pour les cas dérogatoires est possible après déclaration en mairie.

✓ **En période VERTE** (risque modéré), du 1^{er} octobre au 31 janvier et du 1^{er} avril au 31 mai, l'emploi du feu pour les cas dérogatoires est possible sans formulaire déclaratif.

Attention ! L'emploi du feu pour ces cas dérogatoires reste interdit lorsque le vent est supérieur à 40 km/h et lors de tout épisode de pollution de l'air.

+ D'INFOS

Service Population – 04.94.01.56.80

Site internet Préfecture : www.var.gouv.fr

RAPPEL

L'accès au Fenouillet est interdit aux véhicules.

Afin de préserver le site et de limiter le risque incendie, un arrêté municipal interdit la circulation sur l'ensemble du massif du Fenouillet situé sur le territoire communal, à tout véhicule à moteur (sauf aux riverains). De fait, le stationnement des véhicules est également interdit. Ces interdictions sont permanentes et ne se limitent pas à la saison estivale.



PRÉVENTION DES RISQUES

PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Un diagnostic gratuit pour connaître le degré d'exposition de votre logement

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Gapeau, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) lance une démarche de réduction de vulnérabilité des habitations. Celle-ci s'adresse à toute personne, propriétaire ou locataire, résidant en zone inondable sur le territoire d'intervention du SMBVG.

Qu'est-ce que la réduction de vulnérabilité ?

Il s'agit d'un axe de la gestion du risque inondation dont la finalité est d'éviter le plus de dégâts et de dommages possibles lors d'un épisode d'inondation, par la prise en compte de 3 critères :

- ✓ Protéger les personnes,
- ✓ Réduire les dommages économiques liés aux biens,
- ✓ Faciliter le retour à la normale.

Le diagnostic de vulnérabilité

Dans le cadre de cette démarche de réduction de vulnérabilité, les particuliers peuvent faire réaliser gratuitement un diagnostic de leur logement, par un professionnel. Ce diagnostic indiquera le niveau d'exposition face au risque, évaluera les dommages potentiels en cas d'inondation et préconisera des mesures adaptées.

Et ensuite ?

Suite au diagnostic, une assistance sera proposée visant à accompagner le bénéficiaire pour le financement et la mise en œuvre de travaux éventuels, sachant que le taux de financement maximum est de 80% du coût des travaux, avec un plafond limité à 10% de la valeur vénale du bien.

Vous souhaitez bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité ou obtenir plus d'infos ?

- ✓ Remplissez le formulaire en ligne sur le site internet <https://www.smbvg.fr/> - rubrique « Réduction de la vulnérabilité »
- ✓ Contactez le SMBVG par téléphone au 04.98.16.36.00



SÉCURITÉ : La Police Municipale équipée d'un dispositif de contrôle de vitesse

La circulation à vitesse excessive dans les rues et sur les axes routiers de la ville est une préoccupation récurrente des administrés. En effet, le nombre de plaintes et de signalements en la matière est en constante augmentation et est tout à fait révélateur d'un fort sentiment d'insécurité routière.

La pose de ralentisseurs et le réaménagement de chaussées représentent des solutions ponctuelles qui ne peuvent bien évidemment pas être généralisées à l'ensemble des voiries communales...

C'est pourquoi, la Ville vient d'acquérir un radar laser de type jumelles. Le service de Police Municipale bénéficie donc désormais d'un outil performant pour réaliser des contrôles de vitesse. Ces contrôles pourront être ciblés et intervenir en fonction des signalements de problèmes particuliers de vitesse dans un secteur donné, afin de mieux sécuriser la circulation.





ROUTE DE PIERREFEU - RD 29

Les travaux de requalification de la RD 29 ont débuté. Ils concernent plus précisément la portion de voie comprise entre le Chemin des Aulnes et le Chemin des Genévriers.

Descriptif des travaux :

- ✓ Enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications ;
- ✓ Prolongement de la piste multifonctions existante en début de voie, jusqu'au Chemin des Genévriers. Cette piste sera dédiée à la circulation sécurisée des vélos, piétons, trottinettes, rollers, etc. Elle permettra notamment l'accès aux installations du Vallon du Soleil et bénéficiera d'un éclairage public ;
- ✓ Compte tenu de la création d'une partie de chaussée supplémentaire et de ses conséquences sur l'imperméabilisation des sols, il va également être procédé à la requalification du réseau pluvial et à la création de deux bassins de rétention ;
- ✓ Aménagement de l'intersection entre la RD 29 et le Chemin des Genévriers, avec création d'un rond-point permettant de sécuriser le carrefour ;
- ✓ Aménagement de quais de bus au niveau des arrêts de bus existants.

Le chantier est porté par le Conseil Départemental du Var. Il devrait s'étendre sur une durée de 8 mois et nécessitera, en fonction de son avancée, la mise en place d'une circulation alternée.



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à la Voirie



Anne-Marie METAL
Adjointe au Maire
et Conseillère Métropolitaine
déléguée à la Propreté,
aux Déchets
et aux Espaces Verts

DÉCHETTERIE DE L'ESTAGNOL

Les travaux de mise aux normes environnementales et d'amélioration des conditions d'accueil de la déchetterie sont en cours.

Ceux-ci ont nécessité la fermeture de l'équipement pendant 15 jours et peuvent encore occasionner quelques gênes éventuelles pour les usagers.





Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire

LE POINT SUR...

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Actualisation du diagnostic

Le rapport de présentation du PLU est en cours de révision, avec tout d'abord l'actualisation du diagnostic qui permettra d'obtenir une photographie des données communales, notamment dans les domaines suivants : Les données économiques et démographiques / L'équilibre social de l'habitat / L'occupation du sol avec la consommation d'espace pour l'urbanisation, les surfaces agricoles et forestières / L'état initial de l'environnement / Les besoins en matière de transports, de commerce, d'équipements et de services...

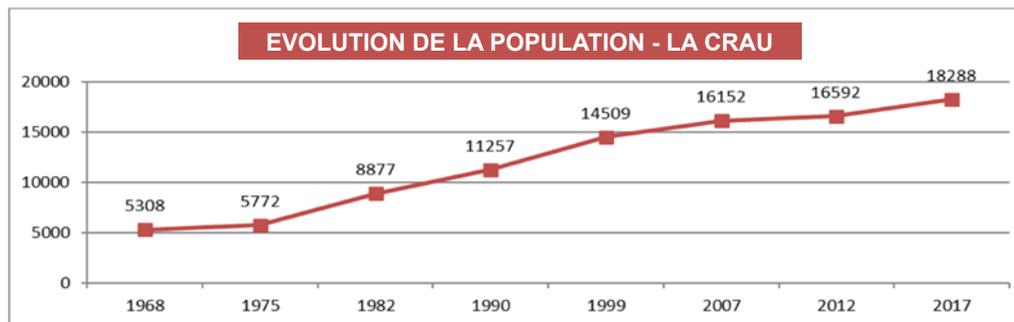
Ce mois-ci, l'évolution démographique et celle du parc de logements craurois vous sont présentées. La période évoquée court de 1968 à 2017 (2017 étant l'exploitation de l'Insee la plus récente disponible à ce jour).

La population communale a récemment atteint 18 929 habitants (source : Insee, population légale millésimée 2018, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021).

Années	2008	2013	2018
Population municipale	16 356	16 612	18 506
Population comptée à part	459	387	423
Population totale	16 815	16 999	18 929

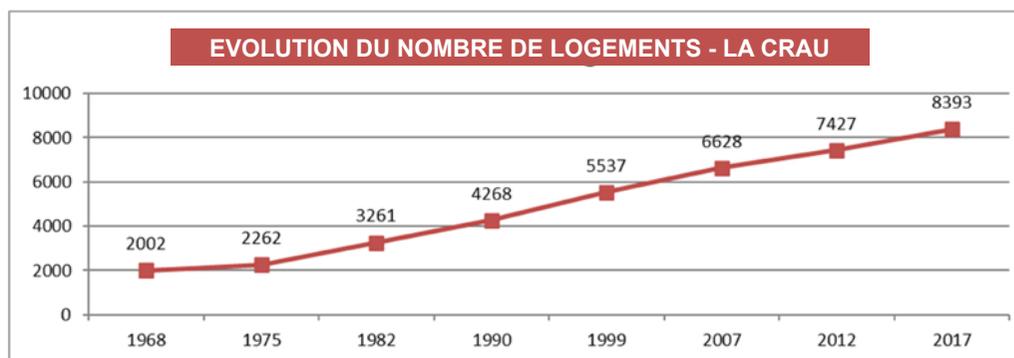
Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010). La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune.

Les données démographiques crauroises révèlent une dynamique démographique continue durant près d'un demi-siècle. Cette évolution, relativement mesurée jusqu'au milieu des années 70, a connu une accélération à compter de 1975 jusqu'à la fin des années 2000. Au cours de cette période, la population a quasiment triplé. Les chiffres récents de l'Insee traduisent la poursuite de l'évolution du nombre d'habitants jusqu'à nos jours, comme le montre le graphique qui suit. Cette croissance de la population s'explique principalement par les facteurs d'attractivité de la commune (sociologie, espaces publics, services, commerces, desserte, ...), sa situation en deuxième couronne au sein de l'unité urbaine toulonnaise et des disponibilités foncières significatives jusqu'à ces dernières années. Ces caractéristiques sont d'incontestables facteurs d'attrait pour des ménages d'actifs travaillant à l'extérieur de la commune.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales

En corollaire de la dynamique démographique, le parc de logements craurois évolue de manière constante au cours des cinquante dernières années, confirmant la dynamique résidentielle crauroise. Après une période de croissance relativement mesurée de 1968 à 1982 (moins de 30 logements par an en moyenne de 1968 à 1982), La Crau a connu une forte augmentation de la production de logements (plus de 170 logements par an en moyenne de 1982 à 2017). Avec 8 393 logements en 2017, le parc communal s'est agrandi de 966 unités depuis 2012. Cette dynamique de construction est principalement liée à la réalisation d'extensions de l'urbanisation, dans les quartiers dits du Patrimoine, des Maunières, des Martins et de La Moutonne.



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales

La part des résidences principales demeure très élevée à La Crau (92,3% en 2017), ce qui témoigne une nouvelle fois de son statut de commune résidentielle particulièrement dynamique. L'habitat individuel domine, parmi les formes urbaines présentes sur le territoire communal. En 2017, 74,5% du parc craurois des résidences principales est constitué de maisons. Les grands logements sont les plus nombreux (64,8% de 4 pièces et plus, parmi les résidences principales en 2017).

Poursuite de la concertation publique

Les modalités de la concertation avec la population ont été présentées dans le mensuel municipal d'information de février. Ce sont celles fixées lors de la délibération du conseil municipal du 09 novembre 2017. Les habitants sont invités à faire parvenir leurs requêtes par l'un des moyens décrits (cf. mensuel municipal d'information, février 2021, tableau de la page 15), notamment via l'adresse électronique mtpm.plu@metropoletpm.fr. Les courriels devront préciser l'objet : « Révision du PLU de La Crau ». Une première réunion publique devrait avoir lieu dans le courant du mois d'avril 2021. Les modalités de cette réunion seront précisées ultérieurement et seront fonction des restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 (en cas d'impossibilité, la réunion publique pourra être remplacée par une réunion collective directe via Internet ou par une communication accrue).

LE CONTRAT REGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL : 35 M€ INSUFLÉS PAR LA REGION SUD

Un nouveau Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) a été signé entre les présidents de la Région Sud et la Métropole, le 14 janvier 2021, lors d'une visite du chantier du futur Institut des Professions de Santé à Montéty. Créés en complément du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT), **les CRET permettent à la Région de financer sur trois ans des projets structurants, en lien direct avec les besoins des habitants**, contribuant ainsi au développement équilibré du territoire. Aujourd'hui, **les CRET intègrent un haut niveau d'exigence environnementale, respectueux du Plan Climat « Une COP d'avance »**. C'est pourquoi, **la Région Sud accompagne les collectivités qui s'engagent activement dans la transition énergétique sur leur territoire. 44 projets sont concernés, pour un soutien régional de plus de 35 M€ sur trois ans**. Parmi les principaux investissements du CRET TPM 2020-2023, on peut retenir :

- **L'aménagement d'une voie verte** dans la continuité de la Passerelle du Pont des Arts de Toulon (1,5 M€);
- **L'acquisition de bus et de bateaux bus à hydrogène** pour le territoire métropolitain (1,8 M€);
- La Réalisation d'une **canalisation d'adduction d'eau potable** entre le continent et l'île de Porquerolles (1,3 M€);
- **La réhabilitation de 4 écoles et construction de salles polyvalentes** à La Valette-du-Var (4,5 M€);
- La réalisation des phases 1 et 2 pour assurer **la production de bio gaz (gaz vert) à la station d'épuration de l'Almanarre** (1,5 M€);
- **La construction de deux écoles, d'un restaurant scolaire et d'un pôle santé** à Six-Fours-les-Plages (2,3 M€);
- **Le branchement électrique des bateaux dans le Port de Toulon**, dispositif « Escale Zéro Fumée » (2,3 M€);
- **La réhabilitation énergétique de l'espace social Raybaud de La Seyne-sur-Mer** (400 000€).



CHALUCET PARMIS LES 5 MEILLEURS ECOQUARTIERS DE FRANCE !

Mardi 9 février 2021, la ministre Emmanuelle Wargon a décerné le label EcoQuartier à Hubert Falco pour la réalisation du quartier Chalucet à Toulon : **qualité du projet, richesse de l'offre aux habitants et exemplarité environnementale** ont été saluées !

Ce label récompense le projet réalisé, c'est-à-dire le quartier livré, et ses points forts, parmi lesquels :

- la valorisation du patrimoine historique,
- l'implantation de nichoirs à Martinets,
- la plantation de 5 000 essences dans les jardins, etc.

Reconnu Écocité, le quartier **Chalucet a également été labellisé OR « Quartier Durable Méditerranéen »** en décembre 2020 ; il s'agit d'ailleurs du premier quartier à obtenir le label OR. Ce label récompense une démarche de construction durable adaptée aux particularités climatiques méditerranéennes et en accord avec les habitants. **Le label Bâtiments Durables Méditerranéens a également été attribué aux bâtiments les Beaux-Arts et la Médiathèque**, en particulier pour leur architecture bioclimatique.

LES STATIONS D'ÉPURATION TPM, VIGIES DE LA COVID-19

La Région Sud, la Métropole TPM et le Bataillon de Marins-pompiers de Marseille ont signé une convention permettant, à titre expérimental, de **dresser des cartographies opérationnelles et dynamiques de la circulation du virus sur le territoire en analysant les eaux usées**. Deux prélèvements hebdomadaires sont ainsi réalisés dans chacune des trois stations d'épuration de TPM :

- **Amphitria** reçoit les eaux usées de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules - (320 000 habitants)

- **Amphora** reçoit les eaux usées de La Garde, Le Pradet, La Valette-du-Var - (50 000 habitants)

- **L'Almanarre** reçoit les eaux usées d'Hyères et Carqueiranne - (50 000 habitants)

Ces analyses des eaux usées permettent à cette échelle de territoire une évaluation du taux de portage du virus et ainsi fournir une table de lecture allant d'un niveau « faible » à « élevé ».

Elles permettent donc de voir l'évolution de la pandémie et de pouvoir corréler les autres indicateurs. À plus fine échelle et sur un secteur de surveillance moins étendu, **ces analyses pourraient déboucher sur la possibilité de détecter des clusters**.



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

Le mois dernier, nous exprimions nos doutes sur l'utilité d'autoriser nos commerces à ouvrir les dimanches de janvier. Nous avons pu constater que nos commerçants ne se sont pas saisis de cette soi-disant « ouverture indispensable ». Tout était bien fermé les dimanches après-midi, et le matin n'étaient ouverts que ceux qui ouvrent d'habitude. Par ailleurs, nombreux sont les Craurois qui trouvent le couvre-feu à 18h trop pénalisant et peu convaincant. 19h ce serait mieux. Mais c'est une décision nationale !

Cette année, COVID oblige, nous avons découvert les vœux du maire sur le site de la Mairie ou sur le journal. Quelques éléments nous ont interpellés.

L'augmentation du taux de la taxe foncière : le « je l'avais dit pendant la campagne municipale » sera mis à exécution. Nous en connaissons le montant lors du budget primitif.

Côté nouveautés, nous soutenons (cela figurerait dans notre projet) la création de zones d'activités réservées à l'artisanat et au médical, si on prend soin de prévoir un moyen de locomotion adapté aux futurs usagers, et la reconquête des friches agricoles (127 ha sur notre commune). Nous la conditionnerions à une clause de préférence aux filières bio.

Depuis longtemps, le sujet des logements « sociaux » divise nos concitoyens, et oppose notre maire à l'Etat (Préfecture, DDTM...). Le préfet a augmenté la pénalité classique (150€ par logement social manquant au regard de la règle des 25%, loi SRU) car il juge que La Crau pourrait beaucoup mieux faire. La pénalité s'élève donc à 720 000€ par an ! C'est une somme exorbitante, que nous préférons voir utilisée pour le social. A noter que TPM serait la seule métropole sans Programme Local de l'Habitat (PLH), structure qui permettrait de récupérer une partie de ces pénalités pour notre territoire. Dommage ! Toutefois, même si la construction des 1800 logements sociaux demandés par le préfet est irréaliste, il y a un besoin réel : 122 des 259 demandes déposées en mairie proviennent de Craurois !

Nous reviendrons prochainement sur la Villa des Tilleuls et la place de la culture à La Crau, mais aussi sur les travaux : avenue de La Libération, piste cyclable vers Les Martins...

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier



DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue à La Crau :

MARDI 30 MARS 2021

De 15h à 19h30

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - La Crau

Cette collecte sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-donesang.efs.sante.fr>

Important ! En période de couvre-feu, vous êtes autorisés à vous déplacer pour donner votre sang après 18h, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables (case n°3 de l'attestation dérogatoire de déplacement)

+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles
Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER) Mail : adsblacrau83@gmail.com
Site internet : <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

MARS / AVRIL 2021

ZONES	MARS	AVRIL
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 1 ^{er}	Mercredi 7
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 2	Mardi 6
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 4	Jeudi 1 ^{er}
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 5	Vendredi 2
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 8	Lundi 12
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 9	Mardi 13
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 11	Jeudi 8
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 12	Vendredi 9
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 15	Lundi 19
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 16	Mardi 20
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 18	Jeudi 15
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 19	Vendredi 16
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 22	Lundi 26
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 23	Mardi 27
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 25	Jeudi 22
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 26	Vendredi 23

+ D'INFOS

✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert « Allo Mairie » : 0 800 00 30 24
✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique « Démarches / Environnement »

Les infos du



MERCREDIS

5^{ème} PÉRIODE

**Du mercredi 12 mai
au mercredi 30 juin 2021**

Réservations :
du mardi 30 mars au vendredi 9 avril 2021

Confirmations et paiement :
du mardi 13 au samedi 17 avril 2021

Les formulaires d'inscriptions seront téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com ou disponibles à l'accueil du JIS à partir du mardi 30 mars 2021

VACANCES

DE PRINTEMPS

**Du lundi 26 avril
au vendredi 7 mai 2021**

Réservations :
du mardi 30 mars au vendredi 9 avril 2021

Confirmations et paiement :
du mardi 13 au samedi 17 avril 2021

Les formulaires d'inscriptions seront téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com ou disponibles à l'accueil du JIS à partir du mardi 30 mars 2021



PORTAIL FAMILLE

Vous pouvez désormais payer votre facture périscolaire en ligne, ainsi que les mercredis et vacances à venir. Rendez-vous sur le Portail Familles accessible depuis le site www.villedelacrau.fr onglet « Démarches » puis « enfance / jeunesse »

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

En raison de la crise sanitaire, l'accueil reste fermé au public. Vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou par mail : association@jis-lacrau.com

Lundi fermé.

Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h



LE JIS RECRUTE !

Pour les petites vacances et le périscolaire (matin, soir et mercredi).
Animateurs Titulaires du BAFA (ou tout autres diplômes, titres ou certificats de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation).
Envoyez votre C.V et lettre de motivation à Madame la Présidente :
- par courrier : « Espace Pluriel » Bd de la République - 83260 La Crau
- par mail à : association@jis-lacrau.com

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations sur le site internet :

www.jis-lacrau.com

ou sur Facebook Jis La Crau

Naissances

Swann BLANCHARD
 Naïs COPOLA
 Lanna CORMIER
 Alice FERBER
 Charlie FOËZON
 Maty KCHOUK
 Rim LAHMIDI
 Marylou LIÈVRE
 Margot MONJAUZE
 Aliyah RIBEIRO ALI

Mariages

Romain CAPITANI et Alice PIRANI

Décès

Monique PFRIMMER veuve RIETSCH
 Jean-Michel VERMOND
 Charline TARANTO
 Ornella THIBAUD
 Jacques GILLARD
 André LLOORCA
 Jean BOUYSSOUS
 Annie VILLENEUVE épouse GOUILLON
 Marie CARLOTTI veuve PINCE
 Annie FRANCHINO
 Joseph MODICA
 François BOURSEAU
 Monique CUBAS épouse GRASSAUD
 Henri POLLET
 Gérard QUESSADA

PERMANENCES

La société **VEOLIA** tiendra plusieurs permanences en Mairie, les dates suivantes, de 13h30 à 16h30 :

- ✓ mercredi 3 mars 2021
- ✓ mercredi 10 mars 2021
- ✓ mercredi 17 mars 2021
- ✓ mercredi 24 mars 2021

Lors de ces permanences, vous pourrez poser vos questions éventuelles et obtenir tous les renseignements utiles concernant votre facture d'eau.

Patricia ARNOULD, Conseillère Départementale du Canton de La Crau, tiendra une permanence **le vendredi 19 mars 2021**, de 10h à 12h.
 Elle recevra sans rendez-vous.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : Pensez-y !

Il est rappelé que les dossiers d'inscription scolaire (nouveaux arrivants et première inscription en école maternelle) doivent être déposés en Mairie avant le 30 avril 2021.

Modalités :

- ✓ Télécharger le dossier sur le site www.villedelacrau.fr (rubrique « Démarches Enfance / Jeunesse ») ;
- ✓ Compléter et retourner ce dossier en Mairie, soit par courrier (Boulevard de la République - 83260 La Crau), soit en le déposant dans la boîte aux lettres murale de l'Hôtel de Ville.

L'affectation des enfants sera confirmée avant la fin du mois de juin. Les élèves dont les dossiers auront été transmis ultérieurement seront répartis dans les différentes écoles du territoire, en fonction des places disponibles.

Infos : Service Education - 04.94.01.56.80
 ou restaurationscolaire@villedelacrau.fr



LE RECENSEMENT MILITAIRE EST OBLIGATOIRE À L'ÂGE DE 16 ANS

Les jeunes gens (garçons et filles) atteignant l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie, au plus tard dans un délai de 3 mois suivant leur anniversaire, afin d'effectuer la Journée de Défense et de Citoyenneté.

Modalités :

Les jeunes gens concernés, ou leur représentant légal, doivent se rendre en Mairie (Service Population) munis de leur carte d'identité ou de leur passeport en cours de validité et du livret de famille des parents.

A l'issue de cette formalité, il leur sera remis une attestation de recensement à conserver précieusement car elle leur sera réclamée à différentes occasions : inscription à divers examens ou à l'université, inscription au permis de conduire, etc.

Il faut enfin souligner que cette démarche permet ultérieurement l'inscription automatique sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, d'où l'importance de bien l'effectuer dans les délais indiqués ci-dessus.

Infos :

Service Population
 04.94.01.56.80

LES BONNS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
 Télécopie : 04.94.01.56.83
 E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :

17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT VOIRIE / ESPACES VERTS - INCENDIE / INONDATION CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans **l'App Store**

DISPONIBLE SUR **Google Play**

Voici presque quarante ans fut créé un club de rugby à La Crau. Eric LACHIZE qui en fit partie dès sa création nous raconte ses souvenirs.

En 1981, je n'habitais plus à La Crau, mais j'y travaillais comme maçon dans l'entreprise de Jean-Marie QUADRUPANNI. Avec les autres ouvriers, on allait boire le café à La Civette, le bar du centre-ville tenu à l'époque par Daniel FILIPPI et Christian BLAIN. Blaguant au comptoir avec Christian, celui-ci me fit part de son intention de monter une équipe de rugby dans le village, et me proposa d'en faire partie car j'avais pratiqué ce sport en cadet et junior au club de La Valette.

Peu après, le club de rugby vit le jour, présidé par Christian BLAIN entouré, si je me souviens bien, de Pierre VIDAL, Max ESPENON, Daniel FILIPPI... Composée principalement de craurois, la nouvelle équipe, une

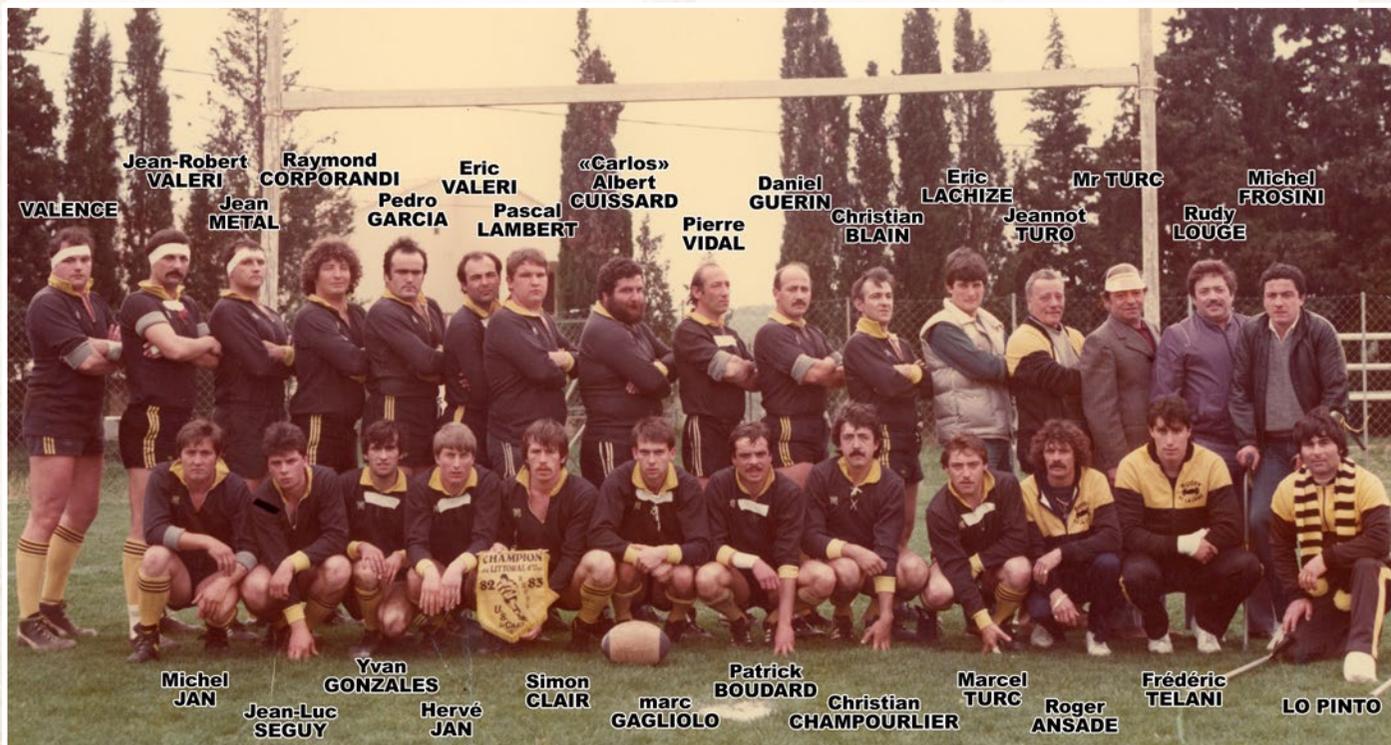
équipe de copains, rassemblait une poignée de joueurs confirmés dont je faisais partie et de novices qui allaient apprendre sur le tas. Certains venaient du foot, comme Michel FROSINI ou Guy ROSSI, d'autres du hand, dont Daniel GUERIN et Pierre GARELLI. D'autres étaient simplement des collègues, comme Pedro GARCIA. Avec les confirmés, on formait un bon paquet d'avants, troisième ligne pour ma part avant de passer talonneur, les joueurs de foot, plus rapides, occupèrent les postes de trois-quarts. Dans les années qui suivirent, des joueurs de La Valette et d'Hyères, Simon CLAIR, Jean-Pierre LACOURTOISIE, Hervé et Michel JAN vinrent se joindre à l'effectif.

Nous nous entraînions deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi. L'ambiance était conviviale, après les entraînements, nous nous retrouvions souvent, jusqu'à minuit à La Civette. Les week-ends, les mecs du foot ou du hand venaient nous encourager, comme nous allions

les supporter à notre tour. Il y avait un esprit de clocher, et pas d'argent, ce qui jouait certainement sur l'ambiance. L'âme du club, c'était le président, Christian BLAIN, qui avait joué auparavant à La Valette. Plus âgé que nous, sur le terrain, il menait le jeu, assisté de Fred TELANI, Jean-Robert VALERI, moi et plus tard de Pascal LAMBERT qui avait quitté le foot pour devenir un bon joueur de rugby. L'équipe formait une famille qui se fréquentait en dehors du sport pour des repas ou des fêtes. Après les matches, on se retrouvait à La Civette, puis au Bar des Sports avec les copains du foot. La soirée se prolongeait au resto, à l'Auberge des Chênes, aux Martins, au restaurant Craumagnon situé après le passage à niveau, ou Chez Guy, pizzeria installée au début de l'avenue de la Libération, commerces aujourd'hui disparus depuis longtemps. Elle se terminait parfois en boîte, au Devil's, ou au Rétro 2000 à Hyères.

La première année, nous ne fîmes que des matches amicaux, avant d'attaquer le championnat la saison suivante. Les conditions de jeu étaient bien différentes de ce qu'on connaît aujourd'hui, à commencer par les maillots qui étaient de vrais « pulls » ! Fabriqués dans une matière plus épaisse, et surtout plus rêche, ils nous râpaient le cou les premiers temps où on les portait.

A ce moment-là, le stade Palazy ne comportait encore qu'un seul terrain en terre battue sur lequel la pelouse n'avait pas encore été plantée. Après l'agrandissement du stade, nous n'eûmes pas le droit à la superbe pelouse nouvellement créée, mais au revêtement à base de sable qui recouvrait le « stabilisé », terrain installé le long du gymnase. Lors des matches, lorsque nos adversaires sortaient des vestiaires, ils s'avançaient spontanément vers la pelouse toute neuve, avant que l'arbitre ne les dirige, dépités, vers le stabilisé. Il fallait être motivé pour jouer au rugby sur cette surface, lors des plaquages, les chutes sur le sable provoquaient de belles brûlures rendant la marche douloureuse pendant plusieurs jours, le temps de la cicatrisation. On en arrivait à préférer jouer sous la pluie car le terrain détrempe était moins agressif pour nos épidermes. Cela dit, ce terrain dur et abrasif pouvait nous avantager dans la mesure où nous en avions l'habitude, au contraire de nos adversaires.



AU MENU DE LA CANTINE

RESTAURATION SCOLAIRE



du 8 au 12 mars

Lundi

- Betteraves à la vinaigrette
- **Steak haché VF**
- Pommes frites
- Fraidou
- Corbeille de fruits

Mardi *Menu végétarien*

- Dips de carottes sauce aneth
*Salade verte **
- **Omelette BIO**
- Petits pois
- Brie / *Petit moulé ail et fines herbes **
- Compote pommes bananes
*Compote pommes abricots **

Judi

- Salade impériale
*Endives en salade et citron **
- **Sauté de boeuf VF**
- Riz de Camargue
- Yaourt fermier
- Cake à la noix de coco

Vendredi

- Salade de maïs
*Salade de pois chiches **
- Filet de colin pané et citron
- Chou-fleur en gratin
- Coulommiers / *Carré de l'Est **
- **Corbeille de fruits BIO**

du 15 au 19 mars

Lundi

- Endives en salade et citron
*Carottes râpées vinaigrette agrumes **
- Sauté de veau sauce provençale
- Haricots verts
- Croûte noire / *Maroilles **
- Beignets aux pommes

Mardi

- Salade verte
*Râpé chou rouge sauce à l'ail **
- Penne au saumon
- Vache qui rit / *Emental **
- Abricots au sirop / *Ananas au sirop **

Judi

- Salade printanière
*Céleri à la vinaigrette **
- **Jambon blanc LR**
- Purée de pommes de terre
- **Camembert BIO**
- Compote de pommes
*Compote de poires **

Vendredi *Menu végétarien*

- Soupe aux vermicelles
- Quenelles natures sauce béchamel
- Epinards à la crème
- Fromage blanc
- Corbeille de fruits

du 22 au 26 mars

Lundi

- Betteraves sauce crémeuse
*Chou-fleur vinaigrette **
- **Saucisse fumée VF**
- Lentilles braisées aux lardons
- **Petits suisses BIO**
- Corbeille de fruits

Mardi *Menu végétarien*

- Salade de pommes de terre aux légumes
*Salade de pommes de terre **
- Friand au fromage
- Haricots verts
- Yaourt aromatisé / *Yaourt nature **
- **Corbeille de fruits BIO**

Judi

- Endives en salade
- **Carbonnade flamande CHEF**
- Chou-fleur persillé
- Tomme blanche
- Paris-Brest

Vendredi

- Salade douceur
- Colin sauce bouillabaisse
- Pommes de terre vapeur
- Mimolette
- Poire Belle-Hélène

du 29 mars au 2 avril

Lundi *Menu végétarien*

- Salade de haricots verts
- Légumes à la grecque
- Couscous végétarien
- Petit moulé / *Bûchette mi-chèvre **
- Corbeille de fruits

Mardi

- Salade impériale
*Mâche et croûtons **
- **Rôti de veau VF**
- Petits pois à la française
- **Gouda BIO / Edam ***
- Liégeois au chocolat
*Liégeois à la vanille **

Judi

- Salade club
*Salade au brie aux raisins **
- Nuggets de volaille
- Poêlée du jardin
- Tomme blanche / *Carré de l'Est **
- **Cake brisure de Daim CHEF**

Vendredi

- Céleri rémoulade
*Raita de concombre au yaourt **
- Filet de lieu sauce tomate
- **Coquillettes BIO**
- Croûte noire / *Gouda **
- Compote de poires
*Compote de pommes et fraises **

BIO Produit Bio

LR Label Rouge

VF Viande / Volaille Origine France

CHEF Recette du Chef

* 2^{ème} choix
(Ecoles Élémentaires uniquement)



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications
en fonction des disponibilités des produits et
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Mars 2021

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires